Justice spatiale

Infos pratiques

- **ECTS** : 3.0
- **Nombre d'heures** : 24.0
- **Langue(s) d'enseignement** : Français
- **Niveau d'étude** : BAC +3
- **Période de l'année** : Enseignement sixième semestre
- **Méthodes d'enseignement** : En présence
- **Forme d'enseignement** : Cours magistral
- **Ouvert aux étudiants en échange** : Oui
- **Campus** : Campus de Nanterre
- **Composante** : Sciences sociales et administration
- **Code ELP** : 5H6GE02P

Présentation

Le concept de « justice spatiale », proposé par le géographe Edward Soja au début des années 2000, met en lumière le lien étroit entre justice sociale et territoire dans nos sociétés. Il souligne notamment la façon dont les injustices sociales se déploient dans l'espace et le façonnent, tout en étant renforcées par la manière dont il est organisé. Cet enseignement ne vise pas à en donner une définition consensuelle – car il n'en existe pas. Mais il a pour objectif de montrer l'efficacité de cet outil analytique pour dépasser la simple dénonciation des inégalités territoriales en explicitant rigoureusement les rapports entre espace et (in)justice. Pour cela, il s'agira s'abord de clarifier la distinction entre les notions de différence, d'inégalités, et d'injustices. Les théories de la justice élaborées par plusieurs philosophes contemporains seront ensuite étudiées, afin de montrer comment elles peuvent être appliquées à l'espace. Finalement, nous verrons comment ce concept permet de renouveler l'approche des grands enjeux sociaux contemporains (la ségrégation, la gentrification, les politiques territoriales, l'environnement…). Cet enseignement repose sur une étroite articulation entre réflexion théorique et étude de cas concrets.

Objectifs

L'objectif de cet enseignement est de donner aux étudiants des bases théoriques permettant de s'approprier le concept de « justice spatiale ». Il vise également à leur offrir des outils analytiques permettant de comprendre les liens entre justice ou injustice sociale et fabrique des territoires.

Évaluation

Session 1 : Epreuve écrite sur table pendant la période des partiels (2h).

Session 2 : Epreuve écrite sur table (2h).

Contrôle dérogatoire : Epreuve écrite sur table (2h).

Bibliographie

Bret Bernard, *Pour une géographie du juste*, Presses Universitaires de Paris Nanterre, 2016 (https://books.openedition.org/pupo/16155)

Dufaux Frédéric, Gervais-Lambony Philippe (dir.), Justice Spatiale, Annales de Géographie, n°665-666, 2009 (https://doi.org/10.3917/ag.665.0003)

Hancock, C., *La justice spatiale, un souffle nouveau pour la géographie critique ?* Dans N. Rouget, N. Baron, A. Cattaruzza,N. Lemarchand et B. Sepúlveda, *Fragments de Géo* (p. 175-185). Presses universitaires de Vincennes, 2022 (https://doi.org/10.3917/puv.rouge.2022.01.0175)

Justice spatiale / Spatial Justice, revue en ligne bilingue (www.jssj.org)

Lévy J., Fauchille J.-N. et Póvoas A., *Théorie de la justice spatiale : Géographies du juste et de l'injuste*, Odile Jacob, 2018 (https://doi.org/10.3917/oj.levy.2018.01)

Soja Ed, *Seeking Spatial Justice*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2010

Contact(s)

> Sonia Lehman - frisch

Responsable pédagogique
slehman@parisnanterre.fr

> Philippe Urvoy

Responsable pédagogique
p.urvoy@parisnanterre.fr